



NOTICE REVENU MINIMUM ETUDIANT

Le R.M.E est un dispositif d'aide financière, d'accompagnement aux étudiants, en contrepartie d'actions de citoyenneté obligatoires une fois l'an.

Ce dispositif est une volonté des élus, qui ont souhaité, dans leur programme, apporter des solutions concrètes pour aider, à la poursuite ou à la reprise d'études, les jeunes de la commune.

Comme 38 autres en France, notre commune a mis en place cette solidarité jeunesse permettant de soutenir des étudiants bacheliers, dans la poursuite de leurs études sans que les conditions financières soient un obstacle à la réalisation de leur projet post-bac.

Son principal objectif est de tendre vers une harmonisation des chances, en donnant à tous, la possibilité d'entreprendre des études supérieures, d'assurer un complément de ressources en participant à l'effort des familles et de permettre la poursuite des études sur le secteur de Lyon, ou dans la filière choisie qui n'existerait pas sur le secteur, mais hors de l'agglomération Lyonnaise.

Le R.M.E, vient en complément des ressources pour les jeunes titulaires ou non d'une bourse.

Ainsi, les jeunes ne se verraient pas limités dans leur accès à l'enseignement ou à certaines filières parfois éloignées de leur domicile ou de celui de leurs parents.

Le R.M.E a pour vocation de contribuer à l'égalité des chances et de permettre la poursuite d'études supérieures dans de bonnes conditions.

Dispositif du R.M.E.

Critères d'attribution

Pour évaluer la somme à allouer à chaque étudiant, quatre critères d'attribution ont été retenus :

- être inscrit en études supérieures,
- être âgé de moins de 23 ans lors de la première demande,
- résider sur Champagne au Mont d'Or, depuis au moins 1 an,
- être à jour de son action citoyenne (si 2^{ème} ou 3^{ème} demande RME)

Candidatures

Chaque candidature sera examinée et validée par la commission Ad hoc pour accord de l'attribution du R.M.E.

La commission Ad hoc sera constituée : du Maire, de l'adjointe à la solidarité et de son référent administratif, et d'un conseiller de l'opposition.

Lors de l'étude des dossiers, ladite commission pourra statuer sur d'éventuelles situations particulières.

Certains dossiers pourront faire l'objet d'un entretien.

Tout dossier incomplet, illisible ou non soigné fera l'objet d'un rejet.

Après validation du dossier (renouvelable DEUX fois), un contrat annuel sera établi entre l'étudiant et la commune.

Attribution du R.M.E.

Calcul du montant attribué

Le montant de l'aide sera attribué en fonction du quotient familial selon les tranches suivantes :

QF⁽¹⁾	QF ≤ 1000	1001 ≤ QF ≤ 1450	1451 ≤ QF ≤ 2000	QF ≥ 2001
Secteur				
Lyon	700 €	500 €	300 €	100 €
Hors Lyon	850 €	650 €	450 €	150 €

(1) QF = Revenu fiscal de référence (ligne 25 de l'avis de l'imposition) / 12 / nombre de parts

Si le dernier relevé d'imposition n'est pas fourni mais que le dossier de l'étudiant est accepté, le montant du RME se limitera à la somme correspondante au QF \geq 2001.

Chaque étudiant devra informer la Maire, par courrier, de tout changement qui surviendrait au cours de l'année et en cas d'arrêt des études.

Versement du R.M.E.

L'allocation sera versée en une seule fois par mandat administratif sur le compte bancaire de l'étudiant en janvier de l'année n+1.

La Trésorerie, organisme payeur, exige pour tous les virements des sommes un certificat scolaire de l'étudiant.

Obligation - Actions citoyennes

Chaque étudiant bénéficiaire du R.M.E sera redevable d'une action citoyenne d'une durée moyenne de 4 heures qui consiste à participer à des manifestations organisées par la municipalité (cérémonie des vœux du maire, ouverture de la saison culturelle, évènements ponctuels ...).

Date limite de dépôt des dossiers de candidature

15 octobre

Au-delà de cette date, aucun dossier ne pourra être instruit.

Le dossier de demande et la liste des pièces à fournir sont téléchargeables sur le site internet de la commune www.mairiedechampagne.fr

Nom :..... **Prénom :**

Date limite de dépôt du dossier : **15 OCTOBRE** (au-delà de cette date aucun dossier ne pourra être retenu)

DOSSIER
REVENU MINIMUM ETUDIANT

Liste des pièces à joindre au dossier :

- photocopie de la carte d'identité de l'étudiant
- photocopie intégrale du livret de famille (parents et enfant concerné par la demande)
- photocopie complète de l'avis d'imposition (ou de non imposition) sur le revenu de l'année N-1 des parents ou de l'étudiant ayant fait une déclaration individuelle
- justificatif de résidence sur la commune depuis au moins 1 an
- certificat de scolarité ou d'inscription de début d'année
- relevé d'identité bancaire ou postal au nom de l'étudiant

TOUT DOSSIER ILLISIBLE, MAL SOIGNE, NON SIGNE ET DONT LES PIÈCES A FOURNIR SERONT MANQUANTES FERA L'OBJET D'UN REJET.

**REVENU MINIMUM ETUDIANT
ANNEE SCOLAIRE**

**DEMANDEUR
(l'étudiant)**

Nom : **Prénom :**

Date et lieu de naissance :

.....

Adresse à Champagne :

.....

Adresse du logement étudiant :

.....

Habite à Champagne depuis le :

Téléphone :

Portable :

Adresse mail (obligatoire) :

**Pour toute correspondance, préférez-vous que votre courrier vous soit
envoyé :**

- à votre adresse à Champagne :
- à l'adresse de votre logement étudiant :

Je certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent dossier.

Je m'engage à suivre les cours et travaux pratiques ainsi qu'à me présenter aux concours et examens pour lesquels une aide m'est allouée par la ville de Champagne au Mont d'Or.

**Date et signature de l'Etudiant(e)
(Précédées de la mention « Lu et approuvé »)**

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Il vient renforcer et enrichir les dispositions de la loi Informatique et Libertés visant à la transparence et à la protection de vos données personnelles.

Dans ce cadre, la commune de Champagne au Mont d'Or s'engage à ce que vos informations saisies sur le présent dossier ne soient pas traitées à d'autres fins.

Conformément à la réglementation en vigueur, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression de vos données.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, merci de vous adresser au service concerné.